

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 818

présenté par

M. Poisson, M. Moreau, M. Le Fur, M. Fromion, M. Darmanin, M. Fenech, M. de Mazières,  
M. Teissier, M. Cochet, Mme Genevard et M. Hetzel

-----

**ARTICLE 15 TER C**

À l'alinéa 6, substituer à l'année :

« 2014 »

l'année :

« 2012 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit par cet amendement de prendre en compte la situation des communes dont les obligations ont changé du fait de la première application des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale, dont le sort est identique à celui des communes dont la situation a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2014.